

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents :

MM. PALLIER, RAPINAT, VACHON, AZAÏS, VADIC, DIAS, FANNECHERE, GUILLON, SEBENNE, BONNOT
Mmes PISANI, LEONARD, BOURLION, AZAÏS, OCCHIMINUTI, DECHEZLEPETRE, SALLANDROUZE, LEPORATI, LEGROS,
CANOVA

Excusés ayant donné procuration :

M. MARCHAND

Mme BORDERIE

Absents :

M. LE BIHAN

Mmes DEFEMME, BILLEGA, PINEAU

M. le Maire ouvre la séance.

M. Max Guillon, secrétaire, donne lecture du compte rendu de la réunion du 4 novembre 2010, adopté à l'unanimité.

Toutefois, **M. SEBENNE** demande que la rédaction de ses propos, tenus lors de cette séance, sur l'aménagement du site PHILIPS soit corrigée car ne reflétant pas sa pensée ; « il regrette que le dernier étage du bâtiment n'ait pas été exploité, mais essentiellement réservé à l'exploitation technique du bâtiment, perdant ainsi de l'espace. »

Et **M. VACHON** indique qu'il a voté POUR la subvention aux associations, mais CONTRE pour la procuration remise par **M. RAPINAT**.

M. le Maire informe le conseil de la réception du chantier de la station d'épuration qui fonctionne depuis 1 an de façon satisfaisante. Le 17 janvier 2001, ce sera l'ouverture du Pôle Emploi.

1° Dépenses d'investissement : Autorisation donnée au Maire – Rapporteur D. RAPINAT

Certaines opérations d'investissement ont reçu un début d'exécution ou vont démarrer dès le début de l'année prochaine. Afin de ne pas pénaliser les entreprises qui pourraient nous présenter les premières situations de paiement avant le vote du budget 2011, il convient de prévoir une procédure adaptée.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire, conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote unanimité

2° Cession de terrains à la communauté de communes – Rapporteur M. le Maire

Lors de séance du 25 février dernier, vous avez approuvé un échange de terrains entre la commune et Monsieur Jean RICHIN. Celui-ci a cédé à la Ville 7 parcelles de terrains situées en majeure partie sur la ZI du Mont en échange de 2 parcelles achetées aux consorts PICAUD par la commune, situées à côté de l'hôpital.

Il vous été précisé que les terrains ainsi acquis feraient l'objet d'une cession ultérieure à la communauté de communes aux fins d'aménagement d'une nouvelle zone d'activité, relevant désormais de sa seule compétence.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à céder ces parcelles à la communauté de communes au prix de 15 000 €, soit le prix du terrain augmenté des frais de notaire payés par la commune.

Vote majorité (4 voix contre)

3° Procès-verbal de transfert de charges avec la communauté de communes – Rapporteur M. RAPINAT

1 PV Transfert de charges



Numérisé depuis un
périphérique multifonction

Le procès-verbal de transfert de charges a été étudié par la commission du même nom et n'a donné lieu à aucune remarque particulière de la part de ses membres. Ce transfert de charges intervient entre la communauté de communes et les deux seules communes concernées, Aubusson et Felletin.

Il convient que le conseil municipal de chacune d'entre elles valide ce procès-verbal qui sera présenté au conseil communautaire du 17 décembre prochain.

Mme LEGROS demande des précisions à propos de l'article 2-1 sur les zones nouvelles supérieures à 1 ha.

M. le Maire indique qu'il n'y en a pas, mais les petites communes ont souhaité ce codicille.

Mme LEGROS interroge également sur la durée des amortissements sur 60 ans pour l'assainissement.

M. le Maire précise que c'est la norme comptable qui est appliquée.

Enfin, **Mme LEGROS** regrette que les documents qui devaient figurer en annexe, comme indiqué dans la note, n'aient pas été joints.

M. le Maire répond que les documents ont été étudiés sous le contrôle de la sous-préfecture, et c'est une note interne qui est communiquée, toutefois, les documents peuvent être communiqués.

M. BONNOT demande le montant de hausse fiscale liée au transfert.

M. le Maire répond que le transfert est neutre, les charges seront retenues sur la dotation des communes qui restent nues-propriétaires des biens transférés, sur lesquels la communauté de communes exerce un droit d'usufruit.

M. BONNOT indique qu'il votera contre ce transfert de charges qui ne s'accompagne jamais de baisse de fiscalité pour la commune.

M. le Maire lui rappelle qu'en 2002 les taux de la commune ont baissé de 3 %, et qu'ils sont, aujourd'hui, en augmentation de 0.02%, mais restent inférieurs à ceux de 2001, alors que la commune s'est désendettée de 25 % et a réalisé des investissements importants. Le transfert permettra à la communauté de communes d'agrandir les zones sur la Seiglière, la Sagne plus tard et contribuera à offrir des prestations nouvelles. Les EPCI correspondent à une volonté politique gouvernementale de développement, et l'Etat apporte son soutien financier aux actions menées par les collectivités.

Pour **M. BONNOT**, qui a toujours été contre les groupements de communes, la communauté de communes a vu ses taux augmentés de 10 %, cette augmentation s'ajoute à celle des taux de la commune, le contribuable paye donc toujours plus. Tous les transferts de compétences ont conduit à moins de travail au niveau de la commune, et **M. BONNOT** aurait souhaité que l'indemnité mensuelle du maire baisse d'autant.

M. le Maire redit que la commune a baissé ses impôts, mais les charges de personnel augmentent avec l'avancement de carrière des agents. Les investissements comme la station d'épuration – 800 000 € - les travaux dans le lit de la Creuse – 600 000 € - ont permis une amélioration de la qualité des rejets.

M. BONNOT souhaiterait une baisse du prix de l'eau du fait de la réduction des fuites grâce aux travaux.

M. le Maire donne encore des exemples d'investissements réalisés par la communauté de communes qui fait bénéficier de valeurs ajoutées à l'ensemble des communes :

- la future piscine, 200 000 € ont été dépensés sur la voirie, l'OPAH, le SPANC, les ordures ménagères.

M. BONNOT n'est pas contre la communauté de communes, mais il conteste le taux de fiscalité communale qu'il ne comprend pas. La commune ne finance plus la totalité des services, et les taux n'ont pas baissé.

M. AZAIS intervient pour clore le débat, en rappelant que les taux communaux ont baissé de 3 % entre 2001 et 2002.

Vote à la majorité (4 contre)

4° Création d'un parking : demandes de subventions – Rapporteur **D. RAPINAT**

Lors de votre réunion du 04 novembre dernier, vous avez approuvé le plan de financement suivant pour la création d'un parking paysager à l'espace Philips

Dépenses		Recettes	
Travaux	383 198,46 €	FISAC :	155 319 €
Mobilier urbain	188 862,88 €	REGION(CPS)	84 834 €
		DPT(CPS)	74 122 €
		COMMUNE	257 786,34 €
TOTAL	572 061,34 €	TOTAL	572 061,34 €

Or, comme suite à l'abandon par la communauté de communes du projet d'un train touristique, la commune peut bénéficier des crédits départementaux qui lui avaient été affectés, soit 15 156,10 €.

Le nouveau plan de financement soumis à votre approbation serait donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	383 198,46 €	FISAC :	155 319,00 €
Mobilier urbain	188 862,88 €	REGION(CPS)	84 834,00 €
		DPT(CPS)	89 278,10 €
		COMMUNE	42 630,24 €
TOTAL	572 061,34 €	TOTAL	572 061,34 €

M. le Maire juge pertinente la remarque d'un conseiller qui suggère de trouver un nom pour le site. A suivre.

5° Rémunération des agents recenseurs - Rapporteur **D. RAPINAT**

Le prochain recensement de la population aura lieu à Aubusson en 2011.

La collecte débutera le 20 janvier pour se terminer le 19 février. Cette opération est supervisée par un coordonnateur communal chargé du suivi de la collecte et de l'encadrement des agents recenseurs.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire :

- à mandater ses frais de mission qui peuvent être estimés à 500 €.
- A recruter 9 ou 10 agents recenseurs qui seront rémunérés à l'imprimé selon le barème qui vous est proposé ci-dessous :
- Bulletin individuel : 1 €
- Feuille de logement : 0,60 €
- Bordereau d'immeuble : 0,60 €
- Journée de formation : 20 €

L'Etat alloue une enveloppe qui est redistribuée aux agents.

Mme LEGROS demande combien il y avait d'agent lors du dernier recensement – Réponse 10

Vote – **Mme Bourlion** ne prend pas part au vote – majorité

6° Décision modificative – Rapporteur **D. RAPINAT**

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder à deux décisions modificatives qui ont pour but de constater un virement de crédit budgétaire de 98 053,92 € du budget de la commune vers celui de l'assainissement et ce pour

couvrir le besoin de financement de ce dernier, compte-tenu des travaux supplémentaires sur la station d'épuration et ceux des réseaux afin de répondre aux normes européennes.

M. le Rapporteur propose de rajouter en virement de crédits 5 531.50 € de frais d'études et 2 299 € pour des logiciels

Unanimité

7° Dénomination d'une rue – M. le Maire

Il convient de dénommer la nouvelle rue, parallèle à la gendarmerie, qui dessert les récents pavillons au Mont.

Le Conseil sera appelé à délibérer sur la proposition présentée en séance.



Numérisé depuis un
périphérique multifonction

André JORRAND 1

Majorité et 1 contre

8° Attribution de subventions. – Rapporteur M. RAPINAT

Vous êtes appelés à vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- OMS (subvention exceptionnelle pour l'achat d'un défibrillateur) : 850 €
Installation prévue au dojo, le hall polyvalent et la mairie en ont un – pour bénéficier d'une subvention l'appareil doit être acquis par une association)
- ACCA (subvention exceptionnelle) : 100 €
- CROIX-ROUGE : 305 €

Par ailleurs, **Mme PISANI** expose à l'assemblée une demande de l'association Parenthèse, en activité depuis 23 ans à AUBUSSON, qui se trouve actuellement dans une impasse financière. Elle a réuni ses partenaires pour trouver une solution d'urgence lui permettant d'éviter la cessation d'activités.

Un chargé de mission du DLA 23 (dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développement des activités sociales), Pascal BOUSSO, a réalisé un audit et conclut au rapprochement de Parenthèse avec « Clé de Contact », dans le respect des identités de chacun.

Parenthèse emploie 2 salariés FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) avec l'aide de la Région.

Toutefois, dans l'immédiat, pour permettre à Parenthèse de survivre, plusieurs partenaires ont décidé allouer une subvention ;

- La CAF se substitue à l'engagement de l'Etat pour 7 000 €
- Creusalis pour 7 000 €
- Le Conseil Général (décision à venir)
- Et la commune pour 2 700 €. (sachant que la commune paye déjà le loyer de l'association à Chabassière soit 3 000 € par an)

Mme CANOVA estime qu'il faudrait globaliser les aides pour réaliser des économies d'échelle.

Le vote sur les subventions est scindé :

- OMS – Chasse – Croix Rouge – unanimité
- Parenthèse majorité – 4 absentions –

Questions diverses

M. SEBENNE demande de couper les ronces rue des Fusillés, de boucher les trous, qu'une place de parking pour handicapé soit matérialisée rue Chateaufavier où 2 cabinets de médecins sont installés, et enfin qu'un passage piéton soit matérialisé devant son cabinet (celui qui existe est dangereux car situé plus bas)

M. AZAIS suggère la matérialisation en face de l'escalier.

Puis **M. SEBENNE** revient sur l'apport de la communauté de communes.

M. le Maire répond OPAH-RR, DCT, piscine, réfections des routes intercommunales, ordures ménagères, SPAN ;

M. SEBENNE conteste le prix des études réalisées pour l'implantation de la cité de la tapisserie, de la piscine et surtout l'évaluation des entrées prévues passant de 20 000 à 75 000 pour la piscine et 40 000 € pour la cité de la tapisserie.

M. le Maire indique que c'est ce qui a été constaté à ST FLOUR où les entrées de l'actuelle piscine sont passées de 35 000 à 84 000, à St Léonard aussi. Les élus ont visité pas moins de 10 piscines en France et un bureau d'études apporte son expertise dans l'évaluation.

M. SEBENNE demande où en est la réflexion sur l'année Sandeau.

M. le Maire regrette que **M. LE BIHAN** n'ait pas assisté à la dernière réunion de la Commission Culture où un programme a été élaboré.

Mme DECHEZLEPRETRE précise qu'une exposition est prévue à la bourse du travail à partir du 19 février, des animations auront lieu tout au long de l'année (lectures, conférences)

M. SEBENNE se déclare prêt à assister aux réunions de la Commission.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.